Mairie de la Ciotat — Arrondissement de Toulon

N° 11
Gouin André Joseph
Girard Rose Victoire

Du huit aout an mil huit cent cinquante, à deux heures de matin

Acte de mariage de André Joseph Gouin, âgé de trente quatre ans, né à Menerbes département des Basses Alpes le sept du mois de Décembre mil huit cent seize, profession de boucher, domicilié à Toulon, département du var, fils majeur de André Gouin, profession de boucher, domicilié à Toulon, département du var, et de Madeleine Charpin, présents et consentants d'une part.

Et de Rose Victoire Girard (sans profession) âgée de vingt neuf ans, née à Toulon, département du var, le dix sept du mois d'avril mil huit cent vingt neuf, domiciliée à la Garde, département du var, fille mineure de Jean Baptiste Toussaint Girard, profession de gardien de prison à Tolé, domicilié à la Garde, département du var, et de Jeanne Victoire Morelle, présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications du mariage faites par Monsieur l'officier de l'état civil de la ville de Toulon, var, les dimanches quatre et onze janvier dans l'acte courant. — Extrait du acte de naissance des futurs époux. — Certificat de non opposition délivré par Monsieur le Maire dudit Toulon, en date du dix et onze.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Rose Victoire Girard et l'autre André Joseph Gouin.

En présence de Mr Louis Pierre Chandel, domicilié à Toulon, département du var, âgé de trente huit ans, profession de limonadier à Toulon, décédé depuis le dix sept du présent mois.

De Mr Louis Joseph Gaillard, domicilié à Toulon, département du var, âgé de trente neuf ans, profession de boucher, ami de l'époux.

De Mr Auguste Gouin, domicilié à Toulon, département du var, âgé de trente huit ans, profession de boucher, frère de l'époux.

Et de Mr Louis Girard, domicilié à la Garde, département du var, âgé de trente neuf ans, profession de boulanger à la Garde, ami de l'épouse.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, les quatre témoins et l'époux sachant signer, les autres comparants non interpellés par moi, non lecture faite.

André Joseph Gouin — Louis Gaillard — Auguste Gouin — Louis Chandel — Girard — Gaillard

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

N° 12
Lombard Joseph Frédéric et Bouffier Marie Claire Honorine

Du huit mai mil huit cent cinquante, à dix heures du soir

Acte de mariage de Joseph Frédéric Lombard, âgé de trente deux ans, né à la Garde, département du var, le vingt mai mil huit cent dix sept, profession de tonnelier, domicilié à la Garde, département du var, fils majeur de Jean André Lombard, profession de fabricant de tuiles, domicilié à la Garde, département du var, présent et consentant et André Marie Bouffier, propriétaire, domicilié en cette Commune de la Garde, trente deux ans, non parents ni alliés des parties contractantes d'autre part.

Et de Marie Claire Honorine Bouffier (sans profession) âgée de vingt deux ans, née à la Garde, département du var, le dix sept du mois de janvier mil huit cent vingt sept, domiciliée à la Garde, département du var, fille majeure de Guillaume Bouffier, profession de propriétaire, domicilié à la Garde, département du var, et de Marie Honoré, présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous dans l'opposition les dimanches onze et huit du mois d'avril courant. — Actes de naissance des futurs époux ainsi que celui de décès de la mère du futur époux en vertu de l'acte de décès.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Claire Honorine Bouffier et l'autre Joseph Frédéric Lombard.

En présence de Jean Pierre Bernard, domicilié à la Garde, département du var, âgé de trente neuf ans, profession de cultivateur, ami de l'époux.

De Jean Marie Cesar Pinatel, domicilié à la Garde, département du var, âgé de trente deux ans, profession de propriétaire, ami de l'épouse.

De Jean Baptiste Vernet, domicilié à la Garde, département du var, âgé de quarante deux ans, profession de propriétaire, ami de l'épouse.

Et de Jean Baptiste Lautier, domicilié à la Garde, département du var, âgé de trente deux ans, profession de cultivateur, ami de l'époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins et le père de l'époux seulement, tous les autres comparants interpellés par moi, non lecture faite.

Lombard — Pierre Gaillard — Bernard — Pinatel — Vernet — Lautier